

1

LES FONDAMENTAUX DE LA MARQUE IGN

1.A. LE LOGOTYPE

1.A.1	Le sigle et la raison sociale	p.04
1.A.2	Les versions originales	p.05
1.A.3	Les couleurs	p.06
1.A.4	La zone de protection	p.07
1.A.5	Les fonds couleurs et fonds photos	p.08
1.A.6	La taille minimum d'utilisation	p.09
1.A.7	Les interdits	p.10
1.A.8	La co-signature avec les ministères de tutelle	p.11
1.A.9	La co-signature avec les partenaires	p.13

Le logotype est composé du sigle IGN et de la raison sociale de l'établissement "Institut national de l'information géographique et forestière".

- Le sigle IGN, spécifiquement dessiné, intègre un symbole fort et pérenne, celui de la feuille, qui exprime la relation avec l'environnement. Elle est placée dans la contre-forme de la lettre G, l'ajustement donnant la notion de précision.
- La raison sociale est orientée vers "l'univers numérique", en adéquation avec les missions de l'IGN.
Elle est en lettres capitales pour affirmer son statut d'établissement d'État.
L'interlettrage est volontairement espacé afin de souligner l'ouverture, l'échange et la diffusion qui caractérisent les missions de l'IGN.
- La couleur grise incarne la haute technologie et la précision ; la couleur verte évoque l'environnement, les habitats et les écosystèmes.

**Un logotype fort et statuaire
qui, par sa simplicité, s'inscrit dans
la modernité.**



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Il existe trois versions du logotype dont l'utilisation est principalement déterminée par la place disponible et la bonne lisibilité.

On veillera à utiliser en priorité le logotype dans sa version verticale.

Les versions avec raison sociale du logotype sont utilisées pour la communication institutionnelle et les documents administratifs (papeterie...).

La version acronyme est utilisée pour tous les documents à destination des différents publics de l'IGN : catalogues, brochures, annonces presse... et pour les co-signatures dans le cadre de ses partenariats
(Cf. p.13 / 1.A.9).

VERSION VERTICALE



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

VERSION HORIZONTALE



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

VERSION ACRONYME



Le logotype est composé de deux couleurs : le gris et le vert.

- L'impression quadrichromie**

Les couleurs CMJN sont à utiliser pour l'ensemble des documents imprimés (brochures, annonces, cartes géographiques...).

- L'impression Pantone**

Les tons directs Pantone sont à privilégier pour des utilisations telles que la papeterie.

- La bureautique**

Les équivalences couleurs RVB sont utilisées pour les documents bureautiques (Word, Excel, Powerpoint...).

- Le multimédia**

La traduction des couleurs en hexadécimal est le standard utilisé pour le web.

- La signalétique**

L'équivalence en tons RAL des tons directs Pantone est utilisée pour la signalétique et le marquage des bâtiments.

- La version monochrome**

L'utilisation du logotype en version monochrome ou en réserve blanche est dédiée à des usages spécifiques :

- impression monochrome (encart presse, fax...),
- gaufrage sur papier,
- gravure sur verre ou métal,
- timbrage (flamme postale, tampon...),
- estampage (cuir, plastique, métal...).

VERSION COULEURS



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

GRIS

CMJN
10/0/0/65

RVB
112/119/122

PANTONE
431 C

HEXADÉCIMAL
#72797F

RAL
240-50-05

VERT

CMJN
50/0/100/0

RVB
148/192/26

PANTONE
376 C

HEXADÉCIMAL
#97BE0D

RAL
110-60-65

VERSIONS MONOCHROMES



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



RÉSERVE BLANCHE

1.A.4 LA ZONE DE PROTECTION

LE LOGOTYPE

Quelle que soit la version utilisée,
une **zone de protection** strictement définie
protège le logotype.

Cette zone de protection correspond à
un rectangle blanc virtuel, dans lequel aucun
élément, texte ou image, ne doit figurer.

La lettre "I" du sigle IGN est l'unité de mesure
qui définit la taille de la zone de protection.
Le rectangle virtuel qui entoure le logotype est
égal à deux fois l'épaisseur du "I".

Sur les fonds ne permettant pas une bonne
lisibilité, un cartouche blanc équivalent à
la zone de protection est placé sous le logotype
(Cf. p.8 / 1.A.5 "Les fonds couleurs et fonds photos").

ZONE DE PROTECTION = **2xi**



1.A.5 LES FONDS COULEURS ET FONDS PHOTOS

LE LOGOTYPE

- **Sur les fonds blancs et très clairs**

Le logotype est utilisé dans sa version originale sans cartouche.

Cette utilisation sur fond blanc est à privilégier.

- **Sur fonds foncés**

Le logotype est utilisé en réserve blanche.

- **Sur tous les autres fonds**

Pour ne pas perturber sa lisibilité, le logotype s'applique dans un cartouche blanc équivalent à sa zone de protection (Cf. p.7 / 1.A.4 "La zone de protection").

La position du cartouche n'est pas figée.

Par exemple, sa hauteur peut être agrandie pour aller à la coupe.

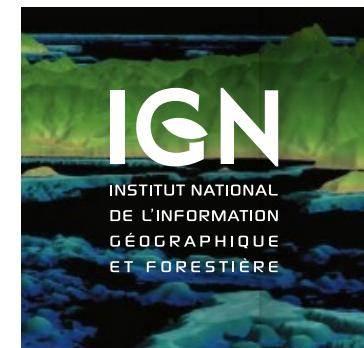
LOGOTYPE SUR
FONDS CLAIRS



LOGOTYPE SUR
FONDS INTERMÉDIAIRES



LOGOTYPE SUR
FONDS FONCÉS



LE CARTOUCHE PEUT ALLER À LA COUPE



La **taille minimum d'utilisation** du logotype est de 17 mm de large pour les supports print et 90 pixels de large pour les supports web. En deçà, la raison sociale n'est plus correctement lisible.

Pour la version horizontale, la taille minimum d'utilisation est de 32 mm de large pour les supports print et 190 pixels pour les supports web.

Pour le sigle acronyme, la taille minimum d'utilisation est de 10 mm de large pour les supports print et 50 pixels de large pour les supports web.

La hauteur est calculée de façon homothétique.

TAILLE MINIMUM PRINT



TAILLE MINIMUM WEB (TAILLE ÉCRAN)



Le logotype ne doit jamais être utilisé de façon anecdotique.
Les éléments qui le constituent ont été étudiés et normés.
Ils sont destinés à rester immuables dans leur graphisme et leur disposition.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas changer la couleur du sigle.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas enlever la feuille.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas modifier l'ordre et la hiérarchie des éléments.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas changer la couleur de la raison sociale



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas positionner le logotype sur une couleur ne permettant pas une bonne lisibilité.



Ne pas écrire au fil.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas changer les typographies.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas déformer.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas ajouter d'effets.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas intervertir le sigle et la raison sociale.



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



Ne pas inscrire le logotype dans une forme.

La co-signature avec les **deux ministères de tutelle** doit apparaître dans tous les supports à dimension institutionnelle ou liés à des actions menées conjointement avec les ministères.

QUAND L'IGN EST L'ÉMETTEUR PRINCIPAL

- Le logotype est placé à gauche du bloc marque ministériel.
- La taille du logotype est égale à 75 % de la hauteur du bloc marque ministériel.
- La version monochrome reprend les mêmes règles de construction.
- Sur fond coloré, on utilise le logotype dans un cartouche blanc correspondant à la zone de protection (Cf. p.7 / 1.A.4). La taille du cartouche est égale à 75 % de la hauteur du bloc marque ministériel.

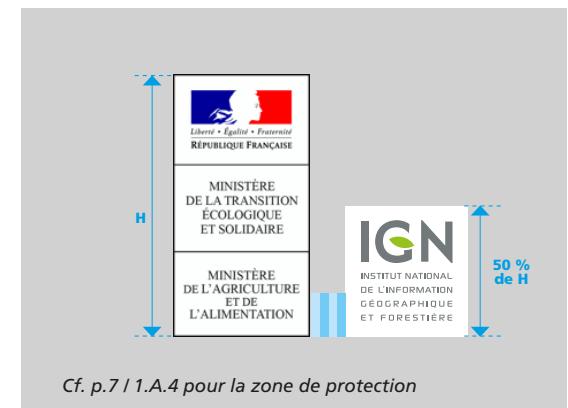
QUAND L'IGN EST L'ÉMETTEUR SECONDAIRE

- Le logotype est placé à droite du bloc marque ministériel.
- La taille du logotype est égale à 50 % de la hauteur du bloc marque ministériel.
- La version monochrome reprend les mêmes règles de construction.
- Sur fond coloré, on utilise le logotype dans un cartouche blanc correspondant à la zone de protection (Cf. p.7 / 1.A.4). La taille du cartouche est égale à 50 % de la hauteur du bloc marque ministériel.

L'IGN EST L'ÉMETTEUR PRINCIPAL



L'IGN EST L'ÉMETTEUR SECONDAIRE



1.A.8 LA CO-SIGNATURE AVEC UN DES DEUX MINISTÈRES DE TUTELLE

LE LOGOTYPE

La co-signature avec le bloc marque d'un **seul ministère** suit les mêmes règles de construction que dans le cas de la double tutelle (Cf. p.11 / 1.A.8).

IGN EST ÉMETTEUR PRINCIPAL



IGN EST ÉMETTEUR SECONDAIRE



Cf. p.7 / 1.A.4 pour la zone de protection



Cf. p.7 / 1.A.4 pour la zone de protection

Dans le cadre de documents édités et co-signés avec les différents partenaires de l'IGN, il faut utiliser le logotype dans sa version acronyme (Cf. p.5 / 1.A.2).

Ainsi, quelle que soit la taille du sigle, l'IGN conserve une parfaite visibilité et est immédiatement identifiable.
Un espace suffisant entre chaque logotype permet de conserver l'intégrité de chaque partenaire.

PARTENARIAT AVEC LOGOTYPE IGN **VERSION ACRONYME**



La signature reprend la couleur grise du logotype, avec un jeu spécifique de graisse.

Associée au logotype acronyme, elle crée un bloc marque immuable.

Ce bloc marque existe en deux versions (avec l'acronyme à droite ou à gauche) et peut être positionné dans le document selon les exemples ci-contre.

L'utilisation de ce bloc marque suit les mêmes règles d'usage que le logotype.

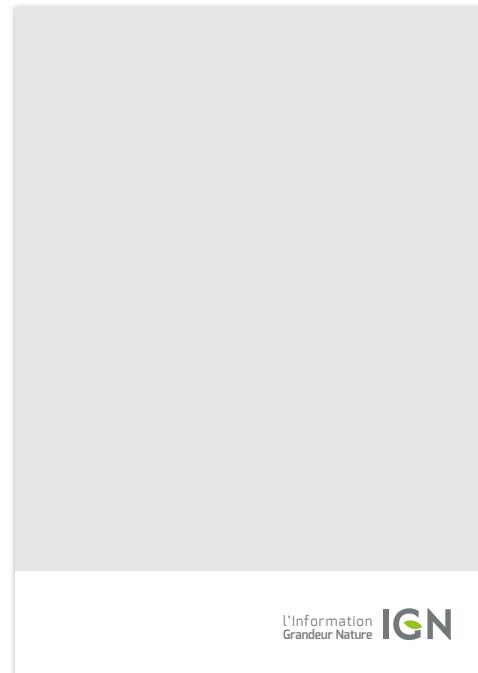
Des exemples d'application de la signature sont présentés dans les chapitres suivants.



Signature_grandpublic.ai

BLOC MARQUE 1

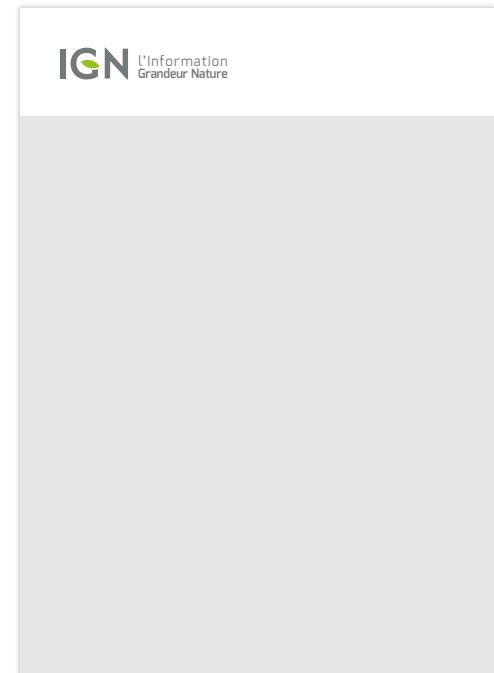
SIGNATURE À GAUCHE,
LOGOTYPE ACRONYME À DROITE



Le bloc marque se place à droite, en haut ou en bas du document.

BLOC MARQUE 2

SIGNATURE À DROITE,
LOGOTYPE ACRONYME À GAUCHE



Le bloc marque se place à gauche, en haut ou en bas du document.